

# Règlements Usagers

## Les dons acceptés

- Broyat (branches, tailles d'arbustes, etc.)
- Plantes vivantes (arbustes, vivaces, arbres).
- Bois buche (bois sec et de bonne qualité)

## Règlement

- Le non-respect du règlement pourra entraîner une interdiction d'accès au service
- Les dépôts doivent être compatibles avec les usages et conditions du service (horaires d'ouverture, triées par nature de matière, quantités stockées, utilisables sans traitement / transformation)
- Ils sont susceptibles d'être refusés s'ils ne sont pas jugés conformes ou non valorisables par l'exploitant.

| Les dons doivent être :   | Les reprises doivent être   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Propres et exemptes de déchets non végétaux</li><li>• Viables et valorisables immédiatement (dans le cadre des activités de la ressourcerie)</li><li>• Saines et non altérée (sans produit chimique pesticides, herbicides, etc.)</li><li>• sans danger pour les futurs utilisateurs et l'environnement</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Raisonnable et modérée</li><li>• Correspondre à un usage strictement personnel</li><li>• Ne font pas l'objet d'activité lucrative ou de revente</li></ul> |

Plus d'infos :  
[metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)  
0 223 622 622



 **RENNES  
MÉTROPOLÉ**